

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 24 septembre 2020

Date de convocation : 16 septembre 2020
Date d'affichage : 16 septembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 34
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : TCHOBDRÉNOVITCH Robert, AUBOIS Pierre, BASTIE Emilie, BONNET François, BOREL Jean-Luc, BRABANT Jean-Marc, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DE VILLEBONNE Alain, DUMONTIER Rose-Marie, DUVAL Marc, GARCIN Mylène, GOUIRAND Alain, GRANGE Valérie, GUEYDON Alain, JAUBERT Marc, JEAN Geneviève, KHALIZOFF Samantha, LAROCHE Franck, LE BOUC Nathalie, MARGAILLAN Brigitte, MAUGAN-CURNIER Séverine, MAUREL Eve, MOURET Karine, NATTA Jacques, PANATTONI Josiane, PARTAGE Michel, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, RICHAUD Joëlle, RISBOURG Gregory, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, SALERNO Nicolas, SERRA Catherine, SIMOS Michel

Procurations : BRETTE Romain donne procuration à TCHOBDRÉNOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à DUMONTIER Rose-Marie, GIRAUDON Josiane donne procuration à SERRA Catherine, LOVISOL Jean-François donne procuration à AUBOIS Pierre, VITALE Bernadette donne procuration à MAUREL Eve

Absents et excusés : EGG Philippe, DAUPHIN Anne-Marie,

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-066
Finances & Moyens Généraux
Admission en créances éteintes

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°2020-017 portant vote du Budget Primitif 2020 du budget général de Cotelub ;

Considérant l'état des créances éteintes transmis par la Trésorerie de Pertuis, concernant des titres émis à l'encontre de la société YESWELOC ayant fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire, et de l'annulation de ses dettes,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- d'admettre en créances éteintes les titres n° 619, 620 et 621 de l'année 2016, émis à l'encontre de YESWELOC pour un total de 550.90 €. Un mandat sera émis à l'article 6542 ;
- de l'autoriser à réaliser l'ensemble des opérations budgétaires afférentes à l'exécution de la présente délibération,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **admet** en créances éteintes les titres n° 619, 620 et 621 de l'année 2016, émis à l'encontre de YESWELOC pour un total de 550,90 €. Un mandat sera émis à l'article 6542.
- **autorise** Monsieur le Président à réaliser l'ensemble des opérations budgétaires afférentes à l'exécution de la présente délibération,

Par :

39 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRONOVITCH
Président

